

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL197

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 15

À la première phrase des alinéas 1, 10 et 18 :

1° après le mot : « loi », insérer les mots « et jusqu'au 30 avril 2017 » ;

2° supprimer les mots : « , jusqu'au 30 avril 2017, » ;

3° Après la première phrase, insérer un alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.